RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD

Commune de Gondecourt

2026-P-234

ARRÊTÉ MUNICIPAL REGLEMENTANT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ET AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
Parking et abords de la salle des fêtes
Atelier « Vivons mobilité ! » (Semaine Bleue) - Lundi 12 octobre 2026

LE MAIRE DE GONDECOURT,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 et suivants ;
VU le code de la route ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public ;
VU la délibération du conseil municipal du 11 septembre 2018 fixant les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public ;
VU la demande d'occupation temporaire du domaine public formulée par Mme Véronique DELOBEL, Adjointe au Maire, en date du 10 septembre 2026, en vue de l'organisation de l'atelier « Vivons mobilité ! » ;
CONSIDÉRANT que la commune de Gondecourt organise, le lundi 12 octobre 2026, dans le cadre de la Semaine Bleue, un atelier intitulé « Vivons mobilité ! » à destination des personnes âgées, comportant notamment une balade à vélos adaptés, devant la salle des fêtes sise 9 rue Joseph Poissonnier ;
CONSIDÉRANT que le bon déroulement de cette manifestation nécessite le stationnement d'un véhicule de type camion d'une capacité de 20 m³ sur le parking de la salle des fêtes, ainsi que l'installation de deux tonnelles de 3 mètres sur 3 mètres devant la salle des fêtes ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire, dans l'intérêt de la sécurité des usagers et des participants ainsi que du bon déroulement de la manifestation, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement aux abords de la salle des fêtes et d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public correspondante ;

ARRÊTE

Article 1er – Objet
À l'occasion de l'atelier « Vivons mobilité ! » organisé dans le cadre de la Semaine Bleue, l'occupation temporaire du domaine public est autorisée sur le parking et aux abords de la salle des fêtes, sise 9 rue Joseph Poissonnier à Gondecourt, selon les modalités définies aux articles suivants.

Article 2 – Mesures de circulation et de stationnement
Le lundi 12 octobre 2026, de 8h30 à 14h00 :
- le stationnement est réservé, sur le parking de la salle des fêtes, à un véhicule de type camion d'une capacité de 20 m³, à compter de son arrivée prévue à 9h00 et jusqu'à environ 13h00 ;
- deux tonnelles de 3 mètres sur 3 mètres sont installées devant la salle des fêtes.

Article 3 – Signalisation, balisage et accès
L'emplacement réservé au stationnement du camion sur le parking est identifié par les services techniques municipaux, qui procèdent également à l'installation des deux tonnelles devant la salle des fêtes. La signalisation temporaire nécessaire est mise en place et maintenue en bon état par les services techniques communaux pendant toute la durée de la manifestation. Le libre accès des piétons ainsi que la libre circulation des véhicules de secours doivent être assurés en permanence.

Article 4 – Durée d'application
Les dispositions du présent arrêté sont applicables le lundi 12 octobre 2026, de 8h30 à 14h00.

Publié le : 17/09/2026 10:02 (Europe/Paris)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/78539

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD

Commune de Gondecourt

Article 5 – Exécution
Le présent arrêté sera exécuté par la police municipale et les services techniques communaux, chacun en ce qui le concerne.

Article 6 – Rappel de la réglementation
Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 – Publicité, notification et recours
Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Gondecourt et notifié à Mme Véronique DELOBEL. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Gondecourt, le 11/09/2026

Le Maire,
Régis BUÉ

MAIRIE DE GONDECOURT 59147

Publié le : 17/09/2026 10:02 (Europe/Paris)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/78539